

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 24 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS :

M. EMORINE, Mme BOUILLLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SANGIORGIO, M. ROZET, Mme SUCHET, M. MARTIN, Mme MARTINEZ, M. PAPILLON, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. CLAIR, M. CHAILLET, M. BADET.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. PELLETIER,
Mme MERLIN-JASICKI a donné pouvoir à M. ROZET
Mme HADJ a donné pouvoir à Mme BOUILLLOT
M. LAUTISSIER a donné pouvoir à M. BADET
Mme BUTTIGNOL a donné pouvoir à M. CHAILLET
Mme CHAMPLIAUD (démissionnaire).

Monsieur MAZUREK a été nommé Secrétaire.

M. le Maire fait part au Conseil de la démission de Madame CHAMPLIAUD. Le nouveau conseiller municipal sera installé dans ses fonctions à la réunion d'Octobre 2008.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2008.

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

2° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
18	01 /08/08	Festival Tango Swing et Bretelles – Convention de co-production entre les villes de Montceau-les-Mines et Blanzay	<u>Coût</u> : 2 168 euros
19	01 /08/08	Formation « Perfectionnement Illustrator Photoshop » - Convention de formation entre l'AFPA et la Commune de BLANZY	<u>Coût</u> : 913 ,50 euros
20	07/08/08	Exposition Intercommunale « Arcimboldo » - Convention de partenariat entre les 4 villes du Bassin Minier	<u>Coût</u> : 17.30 % du montant total
21	13/08/08	Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz – Fixation du montant de la redevance	<u>Montant</u> : 118,40 euros
22	18/08/08	Indemnité de sinistre – Bris de glace véhicule Renault Mascott – Service « Espaces verts »	<u>Montant</u> : 421,54 euros
23	26/08/08	Passation de contrats avec la Société SODICOB Bureautique pour l'entretien des copieurs installés aux restaurants d'enfants René Picard et Lucie Aubrac	<u>Coût copie</u> : 0,008 euros HT
24	27/08/08	Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Creusot – Sites touristiques – Année 2009	<u>Montant</u> : 60 euros

En réponse à la question de M. CHAILLET, le Maire précise que Madame MARTIN, du service Communication suit la formation « perfectionnement Illustrator Photoshop.

M. MAZUREK précise que l'exposition « Arcimboldo » se tiendra à l'ECLA à Saint-vallier du 29 septembre au 29 octobre 2008. 9 classes maternelles de la commune soit 211 élèves participeront à cette manifestation intercommunale.

Il signale les concerts prévus à BLANZY dans le cadre de TSB :

- « Les sardines chantent Trenet », à l'Espace de Vie et d'Animation le 08 octobre 2008,
- 2 concerts au bar "le Coquillage" les 10 octobre (Relevé d'Conteurs) et 11 octobre (Tournée Générale).

3° - Exécution du Service Communal de Transports Scolaires. Circuit n° 30733 – Avenant n° 3 au marché.

Le circuit n° 30733 comprend :

- le circuit de "Montchevrier"
- le circuit de "Montauloup" qui prend en compte une partie de l'ancien circuit des Communautés.

Compte tenu de la suppression des cours le samedi matin en application du décret n° 2008-463 du 15 mai 2008, disposition entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2008-2009, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant n° 3 au marché initial.

Coût : sur la base du coût journalier de 340.52 € HT (contrat initial + avenant n° 2), le montant annuel du marché pour la 3^e année sera de 46 991.76 €

Marché initial de 3 ans : 50 400 X 3 = 151 200.00 €

1 ^{ère} année :	50 400.00 (160 j x 315)
2 ^e année :	54 483.20 (160 j x 340.52)
Nouveau montant du marché septembre 2007 :	159 366.40 € HT (50 400.00 + 2 années à 54 483.20)
3 ^e année :	46 991.76 (160 j – les samedis, soit 138 j x 340.52)
Nouveau montant du marché septembre 2008 :	151 874.96 € HT (50 400.00 + 54 483.20 + 46 991.76)

Avenant n° 3 :

Montant du marché avant avenant n° 3 :	159 366.40 € HT
Montant de l'avenant n° 3 :	- 7 491.44 € HT
Nouveau montant du marché :	151 874.96 € HT

M. MAZUREK signale que les enseignants sont très satisfaits de l'envoi d'un courrier aux parents d'élèves pour leur rappeler l'existence du service gratuit de ramassage scolaire et par là-même les sensibiliser à l'utilisation de ce service. Cela permet d'éviter les déplacements en voiture répétés et les difficultés de circulation et de stationnement à proximité des écoles et les frais importants dus au coût élevé des carburants.

4° - Subventions 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :

- Don en faveur des sinistrés de la tornade dans le département du Nord : 220 €
- Association « les Faitouts » : 100 €

5° - Archives communales

A - Tri et classement : convention avec le CDG et demande de subvention au Conseil Général de Saône-et-Loire

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de confier le travail de classement des archives communales (Le traitement archivistique représente 70 ml de documents à traiter, à inventorier et à intégrer dans le fonds communal précédemment inventorié, soit 32 jours pour un coût de 10 080 €) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire étant précisé que les travaux seront effectués au cours du 1^{er} semestre 2009.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le CDG
- de solliciter l'aide du Conseil Général sachant que le traitement des archives du XXème siècle bénéficie d'une aide de la part de cette Collectivité à hauteur de 50 % du montant des travaux plafonné à 6 000 €, soit une subvention de 3 000 €

M. CHAILLET demande des précisions sur les documents à classer.

M. le MAIRE répond qu'il s'agit de tous les documents « papiers » existants. Le tri permettra d'éliminer ce qui est inutile.

B - Restauration de registres d'Etat-Civil et de délibérations du Conseil Municipal : demande de subvention au Conseil Général de Saône-et-Loire

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour la restauration de :

- 2 registres d'Etat Civil (1793 – 1802)
- 2 registres des délibérations du Conseil Municipal (1810 – 1832 et 1832 – 1840)

Le montant des devis établis s'élève à 1 684.55 € HT. Aide du conseil Général au taux de 50 % du montant total HT, plafonnée à 762 €

6° - Répartition des charges scolaires – convention avec la Ville du Creusot

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, dispose que "lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Cette loi pose le principe du libre accord entre les communes".

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par la Ville du Creusot pour déterminer les modalités de l'accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence et autorise le Maire à la signer.

Pour l'année scolaire 2007/2008, la participation demandée par Le Creusot s'élève à 304.90 € par élève.

7° - Hôtel de Ville – Avenant au contrat de maintenance de l'ascenseur

- décision du Maire du 26.11.2001

Passation d'un contrat de maintenance avec la société SCHINDLER à effet du 1^{er} janvier 2002

- décision du Maire du 12.12.1995

Passation d'un avenant pour application des dispositions du décret 95-826 du 30 juin 1995 fixant les prescriptions particulières de sécurité applicables aux travaux sur les ascenseurs, monte-charge

Pour respecter la réglementation en matière d'entretien des ascenseurs qui a évolué dans le cadre de la nouvelle loi du 2 juillet 2003 précisée par le décret d'application 2004-964 du 9 décembre 2004 et par l'arrêté du 18 novembre 2004, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par la société SCHINDLER pour la mise en conformité du contrat actuel avec la nouvelle réglementation, ce qui conduit à de nouvelles prestations (les nouvelles dispositions visent à renforcer la qualité des prestations délivrées dans le cadre de l'entretien et du dépannage à réaliser) et à une modification du tarif annuel.

Coût annuel actuel : 2 183.28 € TTC

Nouveau montant annuel : 2 387.00 € TTC, soit une augmentation de 9.33 %

Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant

M. CHAILLET demande si l'ascenseur de l'Espace de Vie et d'Animation est concerné par cet avenant au contrat.

M. le Maire répond que cet avenant a pour objet uniquement la maintenance de l'ascenseur de la Mairie. En effet, l'ascenseur de l'EVA a été installé récemment par une autre société.

8° - Fonds Départemental de Soutien des Projets Communaux 2008 (FDSPC) – Modification du programme

Rappel : la dotation s'élevait à 46 711 euros (part des 85 %).

A) Part des 85%.

- COSEC : remplacement de fenêtres et portes : 5 263 € soit 30 % de 17 543 € HT de travaux
- Hôtel de Ville : aménagement d'un sas d'entrée : 21 897 € soit 30 % de 72 995 € HT de travaux
- Espace Jeunes : motorisation et rénovation de volets : 1 800 € soit 30 % de 6 000 € HT de travaux
- Ecole Maternelle Lucie Aubrac : aménagement du préau et Ecole Primaire Jean Régner : travaux de rénovation (carrelage salle de classe, couloir et travaux de maçonnerie) : 17 751 € sur 44 377 € HT de travaux.

Pour pouvoir procéder au remplacement des portes et fenêtres du bâtiment d'exposition au Musée de la Mine, le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier le programme 2008 de la façon suivante :

- COSEC : remplacement de fenêtres et portes : 4 198 € soit 30 % de 13 990 € HT de travaux
- Hôtel de Ville : aménagement d'un sas d'entrée : 21 897 € soit 30 % de 72 995 € HT de travaux
- Musée de la Mine – bâtiment d'exposition :
remplacement de fenêtres et portes (partie devis) : 2 865 € soit 30 % de 9 550 € HT de travaux
- Ecole Maternelle Lucie Aubrac : aménagement du préau et Ecole Primaire Jean Régner : travaux de rénovation (carrelage salle de classe, couloir et travaux de maçonnerie) : 17 751 € sur 44 377 € HT de travaux.

et sollicite la prise en compte de cette modification par le Conseil Général.

9° - Budget Primitif 2008 – Décision Modificative n° 2.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les ouvertures et transferts de crédits suivants :

A – Section de fonctionnement

1-dépenses

Art. 6574	Subv. Organisme droit privé	F. 30	+ 100.00	(subv Faitout)
Art. 6574	Subv. Organisme droit privé	F. 025	+ 200.00	(subv sinist.Nord)
Ligne 022	Dépenses imprévues	F. 01	- 300.00	

Information en séance

B / Section d'investissement

1 - Dépenses

Art. 21568	Matériels d'incendie	F. 020	+ 300	(extincteurs)
Art. 2188	Autres matériels	F. 411	+ 7 300	(cages buts foot+butts hand+treuils électriques panneaux basket au Cosec)
Ligne 020	Dépenses imprévues	F. 01	- 7 600	

10° - Congrès des Maires – Année 2008.

Monsieur le Maire, M. ROZET et M. FRIZOT, participeront à ce congrès qui se déroulera à Paris du 25 au 27 novembre 2008. Le thème retenu est « nouveau mandat, nouveaux défis ».

Le Conseil à l'unanimité, décide de rembourser :

- à M. ROZET, ses frais réels, à savoir :
 - déplacement et séjour
 - frais d'inscription
- à M. le Maire et M. FRIZOT, les frais d'inscription

11° - Questions diverses**A - Maison de Quartier – Centre Social des Rompois – Travaux d'aménagement et de rénovation - Marchés**

Entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1	Gros œuvre	BFC Bâtiment	38 848.00
2	Charpente – Couverture métallique	GAMBEY	23050.00
3	Menuiseries extérieures P.V.C. & Aluminium	BEAUFRERE	34 379.98
4	Menuiseries intérieures bois	CHAVET	36 175.69
5	Plâtrerie – Peinture – Faux-plafonds	VAILLEAU CREPI	57 823.42
6	Carrelages - Faïences	ULICZNY	2 814.10
7	Revêtements de sols souples	MARTIN-REBEUF	8 444.67
8	Plomberie – Sanitaire	SANI CONFORT	8 556.83
9	Chauffage - Ventilation	SANI CONFORT	5 285.93
10	Electricité	SOGELEC	19 800.00
11	Elévateur PMR	MARCO	16 170.00
		TOTAL	251 348.62

En italique : lots attribués CAO du 12 juin 2008

Rappel estimation : 237 950 HT, soit + 5.63 %

B – Enquêtes publiques.**B/1 – Enquête publique sur le Plan de Prévention du Risque Naturel prévisible Inondation de la Bourbince sur la commune de BLANZY.**

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a prescrit, par arrêté préfectoral, l'enquête publique concernant le **Plan de Prévention du Risque Naturel prévisible Inondation de la Bourbince sur la commune de BLANZY.**

Une commission d'enquête a été nommée ; elle est composée :

- d'un président : M. Georges CARNOT, secrétaire général de mairie à la retraite
- de deux membres titulaires : M. André CIRON, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, et M. André BILLARD, adjudant chef de brigade en retraite
- d'un membre suppléant : M. François BONNIER, gérant d'entreprise en retraite.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de BLANZY pour une durée de 34 jours, du 3 septembre 2008 au 6 octobre 2008 inclus.

A partir de la date d'ouverture de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, comprenant un rapport de présentation, trois documents graphiques et un règlement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures d'ouverture au public ou les adresser par écrit à la commission d'enquête à la Mairie de BLANZY.

La commission d'enquête recevra à la Mairie de BLANZY les :

- samedi 13 septembre 2008, de 09 h à 12 h
- jeudi 02 octobre 2008, de 14 h à 17 h.

L'avis d'enquête a été affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête à la mairie de BLANZY.

Cet avis a également été inséré, dans "le Journal de Saône-et-Loire" et dans le journal « la Renaissance »

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

B/2 – Enquête publique préalable au classement de voies dans le domaine public communautaire et au déclassement de voies du domaine public communautaire

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines a prescrit, par arrêté du 18 juillet 2008, une enquête publique relative au classement et déclassement de voiries du Domaine Public Communautaire.

Sont concernées les communes de : Les Bizots, Blanzay, Le Breuil, Ciry-le-Noble, Le Creusot, Ecuisses, Montceau-les-Mines, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy.

Le délai durant lequel s'effectuera l'enquête publique commencera le vendredi 26 septembre 2008 et s'achèvera le mercredi 5 novembre 2008 inclus.

A partir de la date d'ouverture de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, comportant une notice explicative, un plan de situation et un plan parcellaire, déposé dans les mairies concernées, de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf samedi et dimanche), pendant la durée de l'enquête, et faire enregistrer ses observations éventuelles..

M. Michel DYON, commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la CCM, Château de la Verrerie, au Creusot les :

- mercredi 15 octobre 2008, de 09 h à 12 h
- lundi 27 octobre 2008, de 14 h à 17 h
- mercredi 05 novembre 2008, de 14 h à 17 h.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste, sous couvert de M. le Président de la CCM.

L'avis d'enquête a été publié et affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête dans les Mairies ci-dessus indiquées.

La Commune de BLANZY est concernée par la procédure de classement : « zone AU des Rompois : maîtrise d'ouvrage CCM ».

C –Renouvellement du Contrat Enfance.

En signant en 1990 Le Contrat Enfance pour une durée de 3 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de BLANZY, s'est engagée à mettre en œuvre une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de 6 ans.

Le contrat a été renouvelé pour 5 ans en janvier 1993. Le Contrat Enfance n° 2 a été signé pour 5 ans en janvier 1998. Le Contrat Enfance n° 3 pour la période de janvier 2003 à décembre 2007. Le renouvellement porte sur la période de janvier 2008 à décembre 2009.

Le Contrat Enfance Jeunesse va relayer progressivement le précédent dispositif en intégrant le Contrat Temps Libre (actions en direction des enfants et des jeunes de 6 à 17 ans).

Le Conseil autorise le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.

D – Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines – Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

A la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire, dans l'hypothèse de l'étude d'une future extension du périmètre communautaire, de fixer la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour la durée du nouveau mandat.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, cette commission est composée de délégués des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté Creusot – Montceau-les-Mines.

Afin de respecter les équilibres habituels, le Président de la CCM a proposé que la CLECT connaisse une composition identique à celle du Conseil Communautaire, à savoir 52 membres répartis selon le nombre de délégués communautaires par Commune.

Le Conseil désigne les 3 délégués communautaires : M. EMORINE, Maire, Mme LEMOINE et M. FRIZOT pour siéger à la CLECT

E – Rentrée scolaire 2008-2009 - bilan

Monsieur GERARD, Adjoint, propose de faire un tour d'horizon rapide de la rentrée dans l'enseignement élémentaire et maternel à BLANZY.

« D'abord les effectifs. Il y a actuellement 669 élèves inscrits, soit 13 de moins que l'année précédente : - 16 en maternelle, + 3 en primaire.

Statuquo aussi pour ce qui est du nombre de classes ; en maternelle, 4 classes à Lucie Aubrac pour 101 élèves inscrits, 6 à la Charbonnière, dont 2 à l'annexe Jean Régnier, pour 140 élèves inscrits.

Pour les écoles élémentaires, 8 classes à Lucie Aubrac dont 1 CLIS, pour 186 élèves ; c'est le plus gros effectif de la Commune et de la Circonscription.

6 classes à René Picard pour 123 élèves ;
5 classes à Jean Régnier pour 116 élèves.

Je voudrais vous informer également des principaux travaux qui ont été effectués cette année ou qui vont l'être, soit par le personnel communal, et dans ce cas là je ne peux pas vous en donner le coût, soit par des entreprises.

Je m'en tiens bien sûr à l'essentiel.

Les bâtiments du groupe scolaire Lucie Aubrac, tout comme ceux du restaurant d'enfants et de l'ancienne école évolutive, appartiennent toujours à la Communauté mais pour peu de temps encore puisque le transfert à la Commune devrait se faire en 2009. Nous avons sur ce point un accord qui a été préparé avec la communauté.

D'ici 2010 celle-ci prendra en charge les bilans thermiques et énergétiques des 4 bâtiments (j'ai bien dit les bilans, pas les travaux qui pourront en résulter), les travaux d'étanchéité des terrasses, de révision et d'étanchéité des fenêtres, le ravalement des façades et des peintures extérieures sur 3 bâtiments, les travaux de mise aux normes de sécurité, les contrôles annuels des installations.

Cette année, la Communauté installe une clôture de séparation entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Pour ce qui est de la Municipalité, nous prenons en charge la transformation du préau couvert de l'école maternelle en salle polyvalente, pour une estimation de 50 000 euros TTC et nous avons en projet, l'installation d'un préau extérieur à l'école maternelle, l'aménagement de la cour de récréation de l'école élémentaire, la remise en état de la salle de sports, sans doute aussi le transfert du bureau du Directeur à l'étage.

Pour l'école maternelle La Charbonnière / Jean Régnier, l'essentiel a été la réfection complète du hall de l'école Jean Régnier par le personnel municipal et le remplacement de 2 portes extérieures à La Charbonnière.

A l'école élémentaire Jean Régnier, une salle complète a été refaite par une entreprise (carrelage), et par les agents communaux (remplacement des portes, fenêtres, installation d'étagères, travaux de plafond, éclairage, peinture) ; coût avec quelques autres travaux de maçonnerie : 19 500 euros. Le montant de la main d'œuvre et des fournitures et matériaux n'est pas comptabilisé actuellement.

Un parking réservé au personnel va être aménagé derrière l'école.

A l'école René Picard, réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de remise en état de la toiture du préau, réfection d'un mur de la cour, remplacement de portes et fenêtres pour un coût global de 28 000 euros.

Nous y prévoyons la remise en état du hall d'entrée du bâtiment principal, de l'escalier qui s'y trouve et du préau (3^{ème} tranche).

J'ajouterai enfin, que nous avons renouvelé le mobilier scolaire de 3 classes, 1 dans chaque école élémentaire, pour un coût de 14 500 euros.

Et je ne reviendrai pas sur la suppression des cours le samedi matin, la mise en place du secteur scolaire et leurs conséquences pour la commune, puisque cela a été traité par Frédérique LEMOINE et par le Maire au cours de la séance du 11 juillet 2008.

Je crois que je vous ai dit l'essentiel. »

F – Situation des entreprises Michelin et Ergom

En réponse à la question de M. AMBROSIONI, M. le Maire signale :

- qu'il a rencontré, à sa demande, Monsieur le Directeur de l'Usine MICHELIN qui lui a confirmé que l'usine subissait le contrecoup de la faiblesse actuelle du marché de l'automobile et celui de l'absence de chute de neige ces 2 derniers hivers dans le domaine de la fabrication tourisme. Les emplois intérimaires pourraient être touchés
- qu'il a rencontré, avec M. MATHUS, Député, le Directeur et le PDG de l'Entreprise ERGOM, à leur demande. Ces derniers étaient venus présenter le plan de licenciement de 51 personnes sur les 71 que compte cette Entreprise. Monsieur le Maire signale que le Député et lui ont indiqué que BLANZY, faisait les frais d'une restructuration / liquidation de l'Entreprise, alors que c'est la seule unité du groupe qui soit bénéficiaire avec le marché Tétrapak qu'il est nécessaire de pérenniser.

G – Boulangeries

Suite à la fermeture de 2 boulangeries, M. GERARD fait remarquer qu'il n'y a plus de pain le lundi au centre ville.

M. le Maire précise qu'à la suite des contacts avec les 3 boulangers (1 à Savigny, 2 au centre ville), l'approvisionnement en pain le lundi et mercredi se fera de la façon suivante :

- le lundi, dépôt au magasin VIVAL, rue Joseph Lambert
- le mercredi, dépôt au café du Midi (M. PERRIN) à Savigny.

H – Interventions de M. CHAILLET

Cimetière : il demande que les horaires d'ouverture soient apposés sur les panneaux.

Rond point du 18 juin 1940 : la commande du mât d'éclairage a été passée au fournisseur. Nous sommes en attente de l'installation.

Problèmes des égouts lors des orages : M. CHAILLET évoque les soucis route des Bizots, de Montcenis, Victor Hugo en particulier.

M. le Maire signale que VEOLIA et la CCM étudient le problème, lequel existe sur l'ensemble du territoire de la CCM.

Mme SUCHET précise que la CCM va procéder au nettoyage des buses, ce qui devrait apporter de l'amélioration.

En ce qui concerne les problèmes sur la voirie départementale, un courrier a été adressé à la DDE.

M. le Maire précise enfin que les problèmes sont quelquefois liés à l'implantation des constructions.

I – Remplacement du Docteur BORNET

Remplacement non assuré depuis le départ en retraite de l'intéressé.

J – Salle de sports à la Verrerie

En réponse à l'observation de Monsieur CHAILLET concernant l'ouverture de la salle, prévue initialement début septembre, le Maire signale qu'une entreprise a pris du retard dans l'exécution des travaux ce qui a conduit à différer les aménagements extérieurs.

M. MAZUREK précise que l'ouverture est fixée au lundi 6 octobre 2008.

Séance levée à 20h20